

Rapport du Conseil de surveillance sur les rapports financier et de gestion relatif à l'exercice 2009

Mesdames, Messieurs,

Le directoire de notre Société vous a convoqués à une assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Coopérative durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels, et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les éléments communiqués par le directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière sinon le souhait d'apporter une précision au point IV du rapport du directoire (intitulé « fonctionnement et contrôle interne »).

Le CS considère que les termes de "tiraillements" ou "difficultés" ne reflètent qu'insuffisamment la gravité de la situation vécue par la SA au cours du dernier exercice.

En effet, le comportement d'Esther Joly, membre du Directoire jusqu'à sa démission en décembre, s'est caractérisé en 2009 par des entraves permanentes à l'action des administrateurs (résistance aux demandes légitimes d'information, refus d'appliquer les décisions adoptées, etc.).

Cette attitude d'obstruction systématique, outre qu'elle va bien sûr à l'encontre du minimum de collaboration et de sens des responsabilités que l'on est en droit d'exiger au sein d'une équipe d'administration collective, a même été à deux doigts d'entraîner la cessation d'activité d'Ouvaton, des formalités juridiques élémentaires n'ayant pas été menées à bien sans que nul n'en soit informé. La situation a été rétablie in extremis, ce qui a pris beaucoup de temps et d'énergie et a coûté très cher à la coopérative.

Pour finir le CS se réjouit de la nouvelle atmosphère, respectueuse et constructive, qui règne dans l'équipe d'administration depuis janvier 2010. Il espère que la période de turbulences vécue en 2009 appartient définitivement au passé et que rien ni personne n'empêchera plus désormais les intérêts collectifs de prendre le dessus et la coopérative d'aller de l'avant.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le présent rapport a été approuvé par la majorité des membres du CS.

À Paris, le 2 mai 2010
Loïc Dayot